

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 août 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

**SECRÉTAIRE** : Guillaume GALLAIS

**ABSENTE EXCUSÉE** : Edwige GODET

Edwige GODET ayant donné pouvoir à Clémence NAUD

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date d'affichage 4 septembre 2025

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
25.09.01.084	Décision modificative N°2 – budget commune	Pour : unanimité
25.09.01.085	Cession de biens	Pour : unanimité
25.09.01.086	Frais de fonctionnement école publique	Pour : unanimité
25.09.01.087	SyDEV ; proposition technique et financière pour vidéoprotection	Pour : unanimité
25.09.01.088	Marché Maîtrise d'œuvre pour le déconstruction et reconstruction du centre technique municipal : avenant n°1	Pour : unanimité
25.09.01.089	Création de 2 emplois d'adjoints techniques non-permanents	Pour : unanimité
25.09.01.090	Création de 2 emplois d'adjoints administratifs non-permanents	Pour : unanimité
25.09.01.091	Création de 4 emplois non-permanents	Pour : unanimité

Marie-Michelle CHAIGNEAU

Maire



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 23

**Délibération n° 25.09.01.084**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 août 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

**SECRÉTAIRE** : Guillaume GALLAIS

**ABSENTE EXCUSÉE** : Edwige GODET

Edwige GODET ayant donné pouvoir à Clémence NAUD

**Décision modificative N°2 – budget commune**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

**Vu** le budget primitif du budget principal voté par le conseil municipal le 31 mars 2025,

**Vu** la décision modificative n°1 du budget principal voté par le conseil municipal le 7 juillet 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires,

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-7498 : Autres reversements sur dotations et participations	0,00 €	2 315,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 315,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	19 450,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73223 : Fonds départemental des DMT0 pour les com. de - de 5 000 hab.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 450,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 450,00 €</b>
R-74718 : Participations Etat - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 315,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 315,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 765,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 765,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le

ID : 085-218500593-20250901-25\_09\_01\_084-DE

<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 450,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 450,00 €</b>
C-1348 : Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	0,00 €	19 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2112-033 : Réserves fondères	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-067 : Terrain Stabilisé Clemenceau	0,00 €	9 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-093 : 093A VOIRIE GENERALE	9 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>9 200,00 €</b>	<b>9 450,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>9 200,00 €</b>	<b>28 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 450,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>41 215,00 €</b>		<b>41 215,00 €</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé tous les membres présents.

Marie-Michelle CHAIGNEAU  
Maire



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire

Le Secrétaire

\* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de La Châtaigneraie  
Département de la Vendée  
Arrondissement de Fontenay le Comte

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 23

**Délibération n° 25.09.01.085**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 août 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

**SECRÉTAIRE** : Guillaume GALLAIS

**ABSENTE EXCUSÉE** : Edwige GODET

Edwige GODET ayant donné pouvoir à Clémence NAUD

---

**Cession de bien**

---

Il est proposé au Conseil de céder à l'euro Symbolique la parcelle section AD n° 517 à l'EPF de Vendée dans le cadre du projet « ilot ancienne gendarmerie ».

En effet, cette opération permettra de bénéficier des aides de l'EPF pour le désamiantage et démolition des bâtiments.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 82-13 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

**Vu** la convention de maîtrise foncière en vue de requalifier l'ilot de l'ancienne gendarmerie conclue avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée le 5 Août 2025 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser la cession à l'euro symbolique à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, de la parcelle cadastrée section AD n° 517;

Il est proposé au Conseil :

- De valider la rétrocession à l'Etablissement Public Foncier de Vendée pour l'euro symbolique la parcelle section AD n° 517 d'une contenance de 2 728 m<sup>2</sup> ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

SLOW

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

- Valide la rétrocession à l'Etablissement Public Foncier de Vendée pour l'euro symbolique la parcelle section AD n° 517 d'une contenance de 2 728 m<sup>2</sup> ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.



Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé tous les membres présents.

Marie-Michelle CHAIGNEAU  
Maire



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire

Le Secrétaire

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.



Nombre de conseillers

- en exercice : 23
- présents : 22
- votants : 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025**

**Délibération n° 25.09.01.086**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 août 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

**SECRÉTAIRE** : Guillaume GALLAIS

**ABSENTE EXCUSÉE** : Edwige GODET

Edwige GODET ayant donné pouvoir à Clémence NAUD

**Frais de fonctionnement école publique**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article L.212-8,

**Vu** l'état récapitulatif des dépenses pour l'année 2024/2025,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de fixer le montant des frais de fonctionnement pour l'année 2024/2025,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire du 27 Août 2025,

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

**FIXE** les frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2024/2025 à 1 063.57 € par élève.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé tous les membres présents.

Marie-Michelle CHAIGNEAU  
Maire



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire

Le Secrétaire

**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

**Délibération n° 25.09.01.087**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 août 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

**SECRÉTAIRE** : Guillaume GALLAIS

**SyDEV : proposition technique et financière pour vidéoprotection**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la convention n°2025.ECL.0477 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de prestations accessoires ;

**Considérant** que les travaux s'élèvent à 21 636 € TTC et la participation de la commune à 21 636.00 € pour l'opération de travaux de prestations accessoires pour la vidéoprotection.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la proposition du Sydev pour la réalisation de l'opération de travaux de prestations accessoires pour la vidéoprotection moyennant une participation communale de 21 636.00 €,
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la proposition du Sydev pour la réalisation de l'opération de travaux de prestations accessoires pour la vidéoprotection moyennant une participation communale de 21 636.00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé tous les membres présents.

Marie-Michelle CHAIGNEAU  
Maire



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire

Le Secrétaire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de La Châtaigneraie  
Département de la Vendée  
Arrondissement de Fontenay le Comte

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

**Délibération n° 25.09.01.088**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 août 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

---

**Marché Maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et reconstruction du centre technique municipal : Avenant n°1**

---

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 24.06.03.062 en date du 3 juin 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et reconstruction du centre technique municipal à l'EURL Thibault Pochon Architectes Associés moyennant un taux de rémunération de 8,4 % sur une estimation provisoire de travaux de 850 000.00 € soit un montant de 71 400.00 € H.T.

Le CCP (Cahier des Clause Particulière) du marché de maîtrise d'œuvre prévoit dans son article 12.2 le passage au forfait définitif de rémunération au vu de l'APD (Avant- Projet Définitif).

La collectivité a formulé des demandes supplémentaires pour cet aménagement, notamment la modification de l'emprise au sol pour le CTM, agrandissement du préau, mise en place de panneaux photovoltaïques, modification de l'aménagement de l'espace extérieur (place de stationnement, création d'une aire de lavage, espace cour plus important).

Le Conseil lors de sa séance du 2 décembre 2024 à approuver l'APD (Avant- Projet Définitif) pour un montant global de 1 279 000.00 € H.T. avec options et parking.

Il est nécessaire de passer un avenant pour fixer le montant définitif des honoraires de la maîtrise d'œuvre sur la base du montant retenu par l'APD soit 1 279 000.00 € H.T. sur lequel s'applique le taux de rémunération de 8.40 %, soit 107 436.00 € H.T..

**Vu** la délibération n° 24.06.03.062 en date du 3 juin 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et reconstruction du centre technique municipal,

**Vu** la délibération n° 24.12.02.123 en date du 2 décembre 2024 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD),



Envoyé en préfecture le 04/09/2025

Reçu en préfecture le 04/09/2025

Publié le

ID : 085-218500593-20250901-25\_09\_01\_088-DE

SLO

**Considérant** la nécessité de passer un avenant pour fixer le montant définitif des honoraires de la maîtrise d'œuvre,

Il est proposé au Conseil :

- d'accepter l'avenant fixant le forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et reconstruction du centre technique municipal
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférant.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

- **Accepte** l'avenant fixant le forfait définitif du marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction et reconstruction du centre technique municipal
- **Autorise** le Maire à signer tout document y afférant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé tous les membres présents.

Marie-Michelle CHAIGNEAU  
Maire



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned to the right of the 'Le Secrétaire' text.

♦ Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de La Châtaigneraie  
Département de la Vendée  
Arrondissement de Fontenay le Comte

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

**Délibération n° 25.09.01.089**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 août 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

SECRÉTAIRE : Guillaume GALLAIS

**Création de 2 emplois d'adjoints techniques non-permanents**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques ;

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** la création de 2 emplois non-permanents d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé tous les membres présents.

Marie-Michelle CHAIGNEAU  
Maire



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire

Le Secrétaire



\* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

Mairie de La Châtaigneraie  
Département de la Vendée  
Arrondissement de Fontenay le Comte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

## SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

### Délibération n° 25.09.01.090

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 août 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

**SECRÉTAIRE** : Guillaume GALLAIS

### Création de 2 emplois d'adjoints administratifs non-permanents

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs ;

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la création de :

- 1 emploi non-permanent d'adjoint administratif à temps non-complet du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2025 à raison de 15 heures par semaine,
- 1 emploi non-permanent d'adjoint administratif à temps non-complet du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 octobre 2025 à raison de 21 heures par semaine.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé tous les membres présents.

Marie-Michelle CHAIGNEAU  
Maire



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire

Le Secrétaire

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 23
- votants : 23

**Délibération n° 25.09.01.091**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 août 2025, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Michelle CHAIGNEAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Michelle CHAIGNEAU, Laurence GIRARD, Alain ALBERTEAU, Claire GUILLOT, Guillaume GALLAIS, Edwige GODET, Nicolas MAUPETIT, Patrick GIRARD, Dominique CHAIGNEAU, Clémence NAUD, Hervé ROUX, Michel PETIT, Céline BELLEAU, Guy GRASSET, Manuella ROUET, Frédéric BILLAUD, Nadia CASALFIORE, Thibault GIRARD, Marie-Anne BELAUD, Giovanni RAGON, Geneviève THIBAUD, André DOPPLER, Marina PAQUIER

**SECRÉTAIRE** : Guillaume GALLAIS

**Création de 4 emplois non-permanents**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 4 agents contractuels au sein des services périscolaires pour le temps de la pause méridienne ;

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la création :

- d'1 emploi temporaire d'adjoint technique à 15 h / semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour une durée de 6 mois,

- de 3 emplois temporaires d'adjoint d'animation à 9 h / semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 pour une durée de 6 mois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé tous les membres présents.

Marie-Michelle CHAIGNEAU  
Maire



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire

Le Secrétaire

